

De, Magali Carrière et Erick Emmanuel Mbassi

A, Madame la DASEN de Meurthe-et Moselle
Emmanuelle Compagnon

Copies: tous les inspecteurs et inspectrices de Meurthe-et-Moselle.

Objet: déclaration d'instruction en famille

A Malleloy, le 29 août 2019

Madame,

Puisque la loi nous y constraint, nous vous informons, par la présente, que nos enfants Ndollo Mbassi née le 16 août 2013 et Soham Mbassi né le 15 octobre 2015, reçoivent une instruction au sein de leur famille. Nous, Erick Emmanuel Mbassi et Magali Carrière ainsi que nos enfants en sommes co-responsables.

Les agents de vos services ne sont pas et ne seront jamais les bienvenus dans notre foyer pour exercer leur métier. Néanmoins la loi nous impose leur présence pour un contrôle, nous le subirons donc. Sachez que pour nous il s'apparente à un viol de notre sphère privée, légitimé par la loi.

Ici, nous souhaitons vous rappeler que nous sommes dans l'attente d'une réponse à notre courrier du 8 mai 2019 questionnant d'une part les modalités concrètes du déroulement du contrôle, d'autre part les codes et critères d'évaluation et enfin le degré d'informations de vos inspecteurs en ce qui concerne les apprentissages autonomes.

Nous tenons également à définir à nouveau notre cadre familial.

- nos enfants apprennent en toute liberté. Nous n'allons pas ici détailler cette approche, de nombreuses personnes ont écrit sur le sujet, d'autres ont réalisé des documentaires très éclairants. Nous avons choisi d'accorder à nos enfants une liberté totale dans les apprentissages, nous avons une entière confiance en leur capacité à apprendre exactement ce qu'ils ont besoin d'apprendre au moment, dans le lieu et avec qui ils en ont besoin. Ils ne sont donc soumis à un aucun programme scolaire ni à aucun contrôle d'acquisition.
- lors de l'inspection, nous répondrons à vos questions. Nos enfants ne seront contraints en rien. Ils choisiront librement de répondre ou non à vos éventuelles questions et toujours en notre présence.
- nos disponibilités pour vous recevoir sont les lundi et vendredi (les autres jours sont le plus souvent dédiés aux activités et rencontres à l'extérieur de notre domicile), dans la mesure où nous pouvons être disponible tous les deux, c'est à dire dégagés de nos obligations professionnelles.
- nous souhaitons recevoir un courrier signé par vous-même et par l'inspecteur en charge de notre secteur stipulant que vous êtes informé.es sur ce que sont les apprentissages autonomes et que vous vous engagez à respecter nos choix.

Il est, de plus, important pour nous, dans cette déclaration, de vous faire part le plus clairement possible de ce que nous pensons des contrôles obligatoires. Nous constatons à travers divers exemples et études que les inspections et les contrôles sont inutiles, illégitimes, obsolètes et nuisibles. Tôt ou tard, ils disparaîtront.

Ils sont inutiles. Un argument avancé pour mettre en évidence l'utilité des contrôles de l'Education Nationale est qu'ils permettraient de garantir l'égalité des chances grâce à l'acquisition par tous des compétences du socle commun. Il semble évident aux vues des tableaux de mobilité sociale qu'ils échouent lamentablement. Ils semblent plutôt être l'instrument de maintien des Catégories socio-professionnelles.

Ils sont illégitimes car contraire au principe d'égalité de traitement. Un des fondements de notre République est allègrement bafoué. Effectivement, on observe en fonction des inspecteurs des à priori très divers sur nos choix éducatifs... c'est au petit bonheur la chance. Il existe de grandes différences de traitements entre académies, au sein même des académies et entre les familles et les écoles.

Ils sont obsolètes car fondés sur un système pyramidal de peur, et de domination. Un mode de fonctionnement très éloignés de la confiance. On constate aujourd'hui à tous les niveaux (écologique, économique, social...) l'inefficacité et la toxicité de ce système.

Ils sont nuisibles. D'une part, ils encouragent la coercition. Nous préférons rester intègres. D'autre part, ils maintiennent l'idée que les parents sont incompétents et irresponsables dans leur rôle et qu'ils auraient besoin de la tutelle de l'Education nationale. Nous n'en n'avons pas besoin. Et enfin, Inspecter c'est forcément punir. Je vous renvoie sur ce point aux recherches d'André Antibi qui démontrent l'existence d'une Constante macabre. La psychologie de tout évaluateur est telle qu'il ne peut s'empêcher de recaler un certain pourcentage de la population évaluée, quel que soit le niveau. Ce phénomène semble indiquer que les familles qui subissent vos injonctions et punitions ne les ont pas forcément méritées. Quel que soit le niveau réel de la population inspectée, les mauvaises évaluations sont une manière de justifier l'existence du rôle de l'inspecteur.

Pour conclure, sachez que l'avis de l'institution que vous représentez sur notre manière de faire et sur le "niveau" de nos enfants ne nous intéresse absolument pas. Nous nous considérons suffisamment responsables pour offrir à nos enfants un environnement adapté. Leurs résultats à travers vos grilles d'évaluation, vos éventuels conseils et jugements sur nos choix nous sont totalement indifférents.

Cette lettre est envoyée aux inspecteurs et inspectrices de Meurthe-et-Moselle. Elle est également diffusée sur les réseaux sociaux et sur le site www.enfance-libre.fr.

Nous vous prions, Madame, malgré nos différences et incompatibilités, d'être assurée de notre respect envers votre personne.

Magali Carrière
Erick Emmanuel Mbassi.